

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/PET.4/L.8
18 mars 1958

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. S.J. NTINGUE, SECRETAIRE DU CLAN NDOP, CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, du règlement intérieur
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

S.J. Ntingue
CLAN NDOP
C.o. M. Godfree J. Ntangi
P.O. Box 20
Bamenda - Cameroun méridional

Le 29 novembre 1957

Au Secrétaire général,
Organisation des Nations Unies
New-York - Etats-Unis d'Amérique

PETITION DEMANDANT QUE LE REPRESENTANT DU CAMEROUN MERIDIONAL
A L'ONU SOIT ACCOMPAGNE D'UN CAMEROUNAIS

Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir qu'à notre avis, notre Territoire
sous tutelle (le Cameroun méridional) ne devrait pas être représenté à l'ONU
seulement par une personne appartenant à l'Autorité administrante britannique.

Cette personne devrait être accompagnée d'un autochtone du Cameroun sous
administration britannique, désigné ou élu par l'ensemble de la population.

Il est vain de n'entendre que le représentant britannique, qui est habituel-
lement le Haut Commissaire, est Anglais et défendra toujours la Grande-Bretagne.

Espérant que vous voudrez bien examiner cette question d'urgence, nous vous
prions, etc.

Signé : S.J. NTINGUE

Au nom du CLAN de NDOP-BAMENDA